



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2020 : + 0,6%

Janvier 2021 : + 0,2%

Février 2021 : +0%

Mars 2021 : +0,6%

Avril 2021 : +0,1 %

Mai 2021 : +0,3 %

Juin 2021 : +0,1%

Juillet 2021 : +0,4%

Aout 2021 : +0,6%

Septembre 2021 : -0,2%

Octobre 2021 : + 0,4 %

Evolution des pensions :

0,4 % au 1er janvier 2021

### BON A SAVOIR

Smic : 1589€ brut au 1er octobre 2021 soit environ 1231€ net

Minimum de pension SNCF : 1247€

Minimum Vieillesse :

868€20

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110  
(numéro vert)

### Edito : t'as pas cent balles ?

On ne va pas se défilier : les retraités prennent de plein fouet toutes les augmentations du coût de la vie. Les 9 organisations syndicales et associations qui appellent à la manifestation du 2 décembre à Paris l'expliquent en détail. Depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an ! Alors, c'est qui les privilégiés ? Certainement pas les retraités... alors que le CAC40 vient de dépasser son record historique de 2000. Les entreprises du luxe n'ont jamais fait autant de bénéfices. Et Total annonce 4 milliards et demi de bénéfices, rien que pour le 3ème trimestre ! Ce sont deux exemples et les journaux regorgent de chiffres démontrant que du pognon il y en a ! Les exonérations de cotisations sociales, si elle étaient supprimées, pourraient largement participer à l'augmentation des pensions.

Et ce n'est pas l'aumône de 100€ promise à ceux qui gagnent moins de 2000€ qui va nous faire croire au père Noël. Elle sera créditée sur les pensions au mieux au mois de février. Elle coïncidera avec le début officiel de la campagne électorale, qui en fait a déjà de longs mois de déballages. Force Ouvrière lors de son comité confédéral a rappelé qu'elle ne donnera aucune consigne de vote, et que notre confédération sera « *sans faiblesse sans concessions sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, la dénonciation des slogans et politiques qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social* ». Fermez la télé, et venez dans les réunions des syndicats, participez aux activités militantes,

et en premier lieu la manifestation du 2 décembre. cela vous aérera le cerveau.

Et puis l'annonce par Macron que la réforme des retraites est repoussée pour après les élections est aussi à mettre en partie au crédit des mobilisations contre ce projet. Alors mettons en encore un coup, qu'il tombe définitivement aux oubliettes



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



## Toutes et tous à Paris le 2 décembre 2021 pour les pensions, la santé et les Services publics

Le 1<sup>er</sup> octobre, des dizaines de milliers de retraitées et retraités se sont fait entendre dans 164 rassemblements ou manifestations, mais cela n'a pas suffi, le gouvernement continue de rester sourd à leurs revendications et il poursuit sa politique anti-sociale.

**Les prix flambent et les pensions sont bloquées**, les moyens attribués à la santé et aux Services publics régressent, l'isolement des personnes âgées augmente... Nous sommes 17 millions, nous sommes une force ! Montrons-la le 2 décembre par une immense manifestation nationale à Paris

### Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires

**Comment payer les factures avec l'accélération de l'augmentation des prix**, de 1,9 % sur un an, qui affecte des secteurs indispensables comme l'énergie, l'alimentation, les transports ? Depuis un an :

**La complémentaire** a progressé de seulement 1 %. En 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés (ARRCO), de 5,50 % pour les cadres (AGIRC) !

**La pension de base** n'a augmenté que de 0,4 % ! Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à celle des années précédentes avec le gel des pensions et même leur baisse de 1,7 % en 2018 (hausse de la CSG).

**Depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !**

### Sécurité sociale – santé – autonomie

**Toute la population l'a vécu pendant la pandémie : la protection sociale est un bien essentiel, elle « n'a pas de prix »**. Et pourtant elle est de plus en plus attaquée. La disparition de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans a créé une situation catastrophique, avec son lot de drames, surtout pour les retraités qui ne sont pas jugés prioritaires. Et la même politique se poursuit en ce moment !

**Qui a promis une loi Grand-Âge pour permettre à la population de bien vieillir ?** Elle est urgente, il y aura 100 000 personnes âgées de plus en 2030, mais elle vient d'être abandonnée et les quelques mesures pour 2022 restent bien loin de répondre aux besoins :

- **Seulement** 0,4 milliard d'euros à comparer aux 6 milliards prévus pour 2024 par l'officiel rapport Libault.
- **Seulement** un peu plus d'un emploi par Ehpad dans 5 ans, très, très loin d'une personne par résident !
- **Bien trop peu** pour les personnels de l'aide à domicile, renvoyés à une promesse de négociations.
- **Rien** sur le très onéreux reste à charge, ...

## Services publics

**Les Services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable** dans la lutte contre la pandémie. Nous avons besoin, de plus en plus avec l'âge, de services de proximité, avec du personnel en nombre et formé, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout. Les difficultés s'accumulent pour l'accès au logement, aux transports, à l'énergie, au bureau de poste, à la trésorerie, au numérique, ...

**Les Services publics et le lien social sont indispensables !** Le baromètre annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres confirme que 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules fréquemment et que 530 000 sont « *en situation de mort sociale* », sans aucun contact social, amical ou familial, soit 77 % de plus en quatre ans.

**Recréer du lien social**, bien vivre sa retraite, c'est aussi au travers l'accès aux loisirs à la culture. C'est pourtant ce que l'on abandonne en premier quand les moyens de subsistance ne sont pas suffisants. Cela renforce l'isolement des retraités.

**Jeudi 2 décembre 2021, montrons notre force !**

**Manifestation nationale des retraitées et retraités**

**Toutes et tous à Paris à 13 h 30**

**Pour :**

- **L'augmentation immédiate des pensions** de base et complémentaire et leur indexation sur l'évolution des salaires. Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du/de la conjoint-e survivant et son extension aux couples pacsés, aux concubines.
- La défense de notre système de santé **et de retraite, porté par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Un grand Service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie, avec 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité**
- **La défense et le développement des Services publics** de proximité sous contrôle et maîtrise publique. Le maintien et le développement des contacts sociaux, des commerces et services de proximité. La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible.
- **La défense de nos libertés** individuelles et collectives.

**Le Président de la République, son gouvernement et le patronat doivent enfin entendre les retraités.**

***Rapprochez-vous des Unions Départementales de Retraités et de vos sections régionales cheminotes pour les modalités de transport pour se rendre à Paris***

## **Le CCN de FO face à une dégradation sociale qui s'accélère.**

Le Comité confédéral national des 3 et 4 novembre a adopté une résolution à l'unanimité.

En cette période marquée (médiatiquement) par les prochaines élections présidentielles et son lot de démagogie, le CCN renouvelle fort justement son refus de toute « consigne de vote », réaffirme et actualise les revendications de FO.

La situation sociale du moment est parfaitement décrite :

- « *Le gouvernement n'a cessé de **multiplier les attaques contre nos libertés ...** ». « **Le CCN condamne la suspension de contrat de plus de 15000 agents hospitaliers et médico sociaux et leur traitement au prétexte qu'ils ne disposaient pas de passe sanitaire ... mesures inacceptables** ». « **Le CCN exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides** »*
- « *Le CCN dénonce la pseudo compensation de hausse de l'inflation par le biais d'une indemnité de 100 € ...financée par le budget de la SS ...* ». « *Le CCN dénonce les dispositifs d'exonération de cotisations patronales ...* ». « *Le CCN dénonce une répartition injuste des richesses ...* »
- « *Le CCN condamne le dogme néolibéral ... d'ouverture de tous les marchés à la concurrence* ». « *Le CCN dénonce les politiques d'externalisation et de sous-traitance ...* »
- « *Alors que les velléités de l'Etat et du gouvernement sont de plus en plus interventionnistes .... Le CCN rejette toute réforme qui s'attaque à la gestion paritaire de notre protection sociale et aux fondements du paritarisme* »
- « *FO dénonce l'avenant limitant l'alignement des pensions AGIRC ARRCO sur l'inflation* »
- « *Nous ne pouvons accepter que la SS soit fiscalisée, instrumentalisée et reléguée à devoir participer à l'efficacité économique et la soi-disant compétitivité des entreprises* »
- « *Le CCN redit son opposition ... à l'affaiblissement des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise* »
- « *L'hôpital public est au bord du précipice et c'est là le résultat des politiques menées par les gouvernements depuis plus de 20 ans* ». « *Le CCN s'oppose à l'ouverture à la concurrence des services publics (SNCF, EDF, RATP) ...* »
- « *Le CCN dénonce la faiblesse des dispositions de contrôle des marchés financiers et le maintien de dispositifs d'optimisation (fiscale)* ». « *Le CCN alerte contre toute instrumentalisation de la dette publique qui sert de prétexte pour attaquer les droits sociaux* ». « *Le CCN s'oppose à la baisse ininterrompue des prélèvements obligatoires en faveur des entreprises ...* »

Mettant, à contrario, l'accent sur les revendications de FO, le CCN « demande à tous ses militants de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Il donne

*mandat à la Commission exécutive et au Bureau confédéral pour prendre les dispositions et initiatives qu'exige la situation »*

Notre CCN prend ainsi toute la mesure de la rapide dégradation sociale en cours, que résume - en quelque sorte - la faillite du système de santé publique (et dont les conséquences concrètes, pour tout un chacun, se font effectivement sentir)

Si le capitalisme n'a pas créé la pandémie de covid - ni le dérèglement climatique (quoique) - en tout cas il en aggrave dramatiquement les conséquences. Ses serviteurs poursuivent aveuglement une marche à la paupérisation et à la déshumanisation (à voir ce qui se passe dans certains EHPAD par exemple).

Les militants de FO savent tout cela et n'aspirent qu'à l'arrêt de cette chute et à la reconquête rapide de moyens humains et financiers pour les services publics, à commencer par celui de la Santé.

Nous savons qu'à un moment ou à un autre le rapport de force en faveur des salariés sera indispensable et qu'il est décisif pour le conforter d'être présents et crédibles à leur côté. Pour rester utile à la classe ouvrière, le syndicalisme se doit bien entendu de se préserver de toute collaboration « consensuelle », d'où l'importance de cette résolution du CCN, claire sur ses analyses et revendications.

Lors de la mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre nous avons montré que nous étions disponibles.

Nous le réitérerons le 2 décembre lors de la manifestation nationale unitaire des retraités

*Gérard Le Mauff*



## **PERTE d'AUTONOMIE : Contre le projet gouvernemental d'ordonnance.**

Le gouvernement qui a abandonné malgré ses engagements, toute discussion au parlement d'une Loi *grand âge*, entend maintenant recourir à une « ordonnance » (1) pour passer en force la mise en œuvre d'une « 5<sup>ème</sup> branche » (2) gérée, non pas comme il le prétend par le régime général, mais par la « Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie » (CNSA), un organisme extérieur à la Sécurité Sociale où le rôle des organisations syndicales est réduit à la portion congrue.

Le Comité exécutif de l'UCR-FO des 18 et 19 Mai a rappelé que :

*« La perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie.  
Ce risque doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur les cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteur du salaire différé »*

Décidé au contraire à poursuivre l'étatisation de la protection sociale, le gouvernement, par cette 5<sup>ème</sup> branche financée essentiellement par l'impôt (CASA, CSG) exclue de fait les personnes dépendantes de l'assurance maladie.

→ C'est pourquoi, l'UCR FO - au côté de la CGT, la CFTC, la FSU, la FGRFP et Ensemble solidaire - s'est prononcé contre le projet d'ordonnance « relative à la mise en œuvre de la création de la cinquième branche »

---

Ajoutons que face au prétendu « virage domiciliaire » (3) destinée à justifier la réduction des budgets des EHPAD publics nous revendiquons au contraire :

La construction d'EHPAD publics face aux besoins grandissants

Des embauches massives, une formation digne de ce nom et la revalorisation des salaires.

Des moyens matériels et humains en nette augmentation pour les maintiens à domicile

### RAPPEL

La CPRP verse - en supplément de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) du Conseil Départemental - une **Prestation spécifique d'accompagnement** (PSA) contribuant aux dépenses liées à la perte d'autonomie, pour le maintien à domicile ou pour l'hébergement en EHPAD. Il s'agit d'un remboursement de dépenses non soumis à condition de ressources : jusqu'à 4 842 € par bénéficiaire.

(1) Par laquelle le gouvernement peut prendre des décisions relevant normalement d'une loi votée par le parlement.

(2) La Sécurité Sociale est organisée en « branches » : Maladie, maternité, invalidité et décès - Accidents du travail et maladies professionnelles - Vieillesse et veuvage - Famille.

(3) On se souvient que le « virage ambulatoire » en hôpital sert à justifier la diminution des lits d'hôpitaux

## Les Facilités de circulation « digitalisées » arrivent !

A partir du mois prochain, les fichets 2022 ne seront plus envoyés sous format papier, mais stockés dans l'application informatique <https://facilites-circulation.sncf.fr>.

Nous allons recevoir par courrier postal les « identifiants » et des « tutoriels d'aide » de l'application.

→A noter que les fichets papier des années passées restent valables jusqu'au 31 décembre 2023 pour les retraités.

A partir du 3 décembre le site <https://services-aux-retraites.sncf.com> donnera toutes les informations utiles. Une assistance téléphonique est prévue au 0809 400 110.

(Extraits du site de la cprp)

Face à ce nouvel épisode de « dématérialisation », notre Section nationale collectera toutes les difficultés auxquelles seront confrontés les cheminots retraités et leurs familles.

Nous entendons ainsi répondre à l'appel du Comité Exécutif de l'UCR, lequel, à la suite de sa rencontre avec la Défenseuse des droits, Mme Hédon, sur ce sujet :

« ... invite toutes les UDR et toutes les sections fédérales de retraités à recenser et à faire remonter tous les cas de fracture numérique dont elles auraient connaissance ».

### Agenda

Jeudi 17 novembre : réunion de la section retraités de Dijon

Mardi 23 novembre : réunion de la section retraités de Nancy

Mardi 23 novembre : réunion de la section retraités de PRG

**Jeudi 2 décembre : manifestation nationale unitaire retraités à Paris  
(rendez vous 13 h 30 Place Denfert Rochereau)**

Mardi 7 décembre : Bureau national de l'UCR

**Jeudi 16 décembre : Bureau national de la Section fédérale des retraités**

Vendredi 17 décembre : date limite pour l'inscription à la sortie de Mulhouse

### Sortie nationale

La Section nationale organise les mercredi 2 et jeudi 3 mars prochain, une sortie comprenant la visite (commentée par Alain Foessel, un ami passionné) du **Musée du Chemin de fer de Mulhouse**.

**Inscrivez-vous dès maintenant !**

*Date limite le 17 décembre*

## Vie des sections

### Retraités du Mans

Les retraités du Mans se sont réunis le jeudi 21 octobre en assemblée générale avec les actifs, au local FO de la gare, en présence de la secrétaire de l'UD72 et d'Eric Théotec secrétaire de région.

Les rapports d'activité (présenté par Guillaume le secrétaire du syndicat) et financiers (par Jeff) ont été adoptés ainsi que la composition du bureau syndical.

Pour les retraités, Patrick Catrix responsable régional et Gérard Le Mauff ont donné les informations utiles et répondu aux questions des camarades.

Comme il se doit, l'apéro et un repas en commun au restaurant d'entreprise ont conclu la réunion.



### Section de Rennes

Mardi 9 novembre les retraités bretons se sont retrouvés dans leur local à l'UD35 pour une réunion autour de Jean Paul Guichon (responsable régional sortant) et Daniel Vigour (successeur de Jean Paul). Patrick Catrix, responsable de la région des Pays de Loire était présent, invité en voisin.

Gérard Le Mauff a fait un tour d'horizon de la situation du moment, relatant les travaux de la conférence nationale du 14 septembre, du comité exécutif de l'UCR, et du congrès fédéral.

La participation à la manifestation du 2 décembre à Paris a été discutée.



Plusieurs camarades ont par ailleurs été intéressés par la prochaine sortie à Mulhouse. Daniel a conclu en annonçant l'organisation du traditionnel et fameux repas rennais de fin d'année .... de début d'année cette fois ci !

Ensuite, comme de bien entendu, nous avons sacrifié à l'apéro et aux ripailles, au bons soins de Michel.

## Un peu d'histoire

### La grève générale d'août 1953

L'année 1953 fut dominée par la grande grève du mois d'août. Un nouveau président du Conseil Joseph Laniel, industriel, succédait à Robert Mayer. Il va profiter des divisions syndicales et des vacances pour imposer par des décrets des mesures impopulaires, l'augmentation des impôts et des loyers, la remise en cause de la Sécurité Sociale et des régimes de retraite particuliers.

La grève commença le 4 août à Bordeaux, à l'initiative de la Fédération FO des postiers. Son programme d'action était le suivant : lutte contre les décrets réactionnaires, indemnité de sujétion spéciale, défense des effectifs et des auxiliaires. C'était un mot d'ordre de grève générale et illimitée. Il entraîne dans son sillage les autres fédérations postales, celles du Gaz et de l'Électricité et des cheminots. Le 5 août la grève s'étend à Paris, Reims et Marseille. La CGT et la CFTC suivirent le mouvement. Robert Bothereau, secrétaire général de la Confédération Force ouvrière fut reçu le jour même par Joseph Laniel.



Le 6 août, ce dernier fait une allocution menaçante pour les grévistes et un mot d'ordre de grève de 48 heures est lancé par l'ensemble des centrales syndicales à EDF-GDF.

Le 7 août on compte deux millions de grévistes. A Nantes, un comité central de grève se constitua afin de coordonner les comités de grève locaux. Le 8 août les

fonctionnaires et agents des services publics FO lancent à leur tour un mot d'ordre de grève auquel s'associent les fédérations CGT, CFTC et autonomes. Le 9 août le décret 53-711 « relatif au régime des retraites et des personnels de l'État et des services publics » recule l'âge de la retraite pour les salariés des entreprises nationalisées au premier rang desquels les cheminots qui voient une atteinte à ce qui leur tient le plus à cœur, leur régime de retraite obtenu par la lutte en 1911. Le 11 août la grève est relancée par la CGT et Force ouvrière. La CFTC se joint au mouvement le 12 et les cadres autonomes le 13. Les Fédérations FO des Métaux, des Employés et de l'Habillement lancent un mot d'ordre de grève pour le 13 entraînant dans le mouvement les salariés du privé.

Le 14 août la France compte quatre millions de grévistes. La SNCF ne met plus que 100 trains en service par jour contre 12 à 15000 en temps normal.

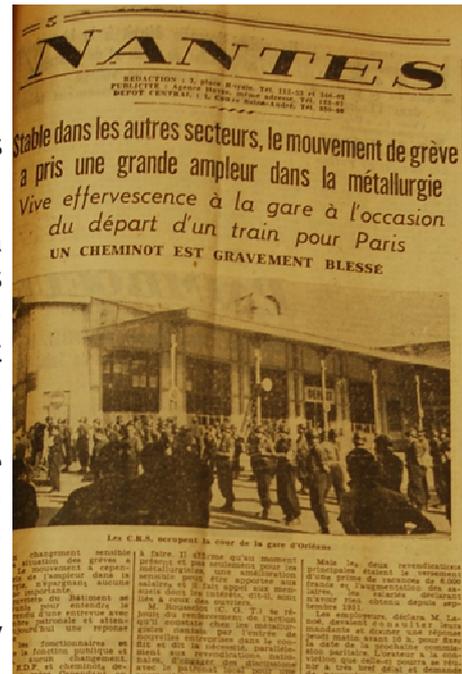
Dans la nuit du 20 au 21 août les confédérations CGT-FO et CFTC acceptent un compromis avec le gouvernement sur les revendications et obtiennent que les négociations avec les fédérations s'engagent, ce que la CGT ne manque pas de critiquer. Les fédérations FO et CFTC des PTT et de la SNCF appellent à la reprise. Cependant la grève continue à la SNCF. Le 25 août la fédération CGT des cheminots appelle à la reprise du travail pour le 26 août. Les métallos re-

prennent le travail le 28 août et les raffineries le 31 août.

Aucun des décrets-lois contestés ne sera appliqué, l'âge de la retraite ne sera pas touché et les sanctions pour faits ne seront pas appliquées.

Cette grève mit en avant, à Nantes, à l'initiative de la CGT-FO les comités de grèves qui représentaient tous les grévistes, ce qui n'était du goût de la CGT qui préférait les Comités d'Unités d'action ne regroupant que les organisations syndicales avec l'intention affichée d'attirer en son sein les adhérents des deux autres organisations. La CFTC quant à elle était hostile aussi bien aux Comités de grève qu'aux Comités d'unité d'action souhaitant que les directives ne viennent que des responsables syndicaux.

Jean Louis Ponnavoy



#### SOURCES :

Gérard da Silva, *Histoire de la CGT-FO at de son union départementale de Paris 1895-2009*, éditions l'Harmattan, 2009.

Gérard Le Mauff, « Nantes, août 1953- Leçons d'un conflit », éditions de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique, 2013.

Fédération nationale des cheminots CGT sous la direction de Joseph Jacquet, *Les cheminots dans l'histoire sociale de la France*, éditions sociales Paris.

Wikipédia, *Grèves de 1953 en France*.

**Jeudi 2 décembre : A PARIS !**

**Manifestation à 13h30**

**de DENFERT –ROCHEREAU / INVALIDES**

**Pour l'augmentation immédiate des pensions**

**Pour la défense de notre système de santé**

**Pour la défense et le développement**

**des Services Publics**

**Pour la défense de nos libertés**